

LES PRECAUTIONS A PRENDRE

EVITEZ LES CONTACTS, NE TOUCHEZ PAS AUX CHAUVES-SOURIS.

Les associations spécialisées peuvent vous aider à mettre en place des moyens simples permettant de cohabiter avec des chauves-souris si elles ont élu domicile dans vos greniers et garages, voire de leur en empêcher l'accès.

Les services vétérinaires vous indiqueront comment contacter ces associations.

UN TRAITEMENT PRECOCE PERMET D'EVITER LA RAGE.

- En cas de léchage, de morsure ou de griffure, avant de consulter un médecin :

- lavez soigneusement la plaie avec du savon de Marseille
- rincez abondamment et appliquez un antiseptique.

- Si vous avez eu un contact direct avec une chauve-souris

- consultez rapidement un médecin.

Le médecin vous orientera, si nécessaire, vers un centre de traitement antirabique.

En France, une cinquantaine de personnes par an reçoit un traitement après un contact avec une chauve-souris.

- LA VACCINATION est également possible à titre préventif.

Elle est recommandée pour certaines catégories de personnes soumises à un risque d'exposition.

POUR EN SAVOIR PLUS

Direction générale de l'alimentation
Mission communication et information
251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS Cedex 15
Téléphone : 01 49 55 80 71

Sur Internet

www.sante.gouv.fr/hm/pointsur/zoonose/index.htm
www.agriculture.gouv.fr
www.environnement.gouv.fr
www.pasteur.fr/recherche/rage/centrfr.html
(centres de traitement antirabique)
www.afssa.fr
www.museum-bourges.net



Les chauves-souris
et la rage
en France et en Europe



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES
MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



INSTITUT PASTEUR
Centre national de Référence pour la Rage



Crédits photos : Laurent Arthur (couverture et intérieur)
Jordi Serra-Cobo
Maquette : Sophie Chatenay (DGA)
Impression : imprimerie Delcambre
Version : février 2003

Les chauves-souris sont des mammifères volants.

En France, comme dans toute l'Europe, les chauves-souris sont très petites et pèsent entre 5 et 45 grammes.

Elles peuvent passer inaperçues.

- Il n'y a ni chauve-souris de grande taille, ni vampire en France.

- Les chauves-souris gîtent dans des greniers ou des charpentes, des fissures de mur, des arbres creux et des grottes.

- Elles chassent surtout la nuit et ont un rôle écologique essentiel en nous débarrassant d'insectes parfois nuisibles.

Ces mammifères, utiles mais fragiles et peu prolifiques (en été, les femelles donnent naissance à un seul petit), **sont protégés en France et en Europe par la législation relative à la protection de la nature.**

IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- de les tuer
- de les capturer
- de les transporter (vivantes ou mortes)
- de les commercialiser

**Respectez les,
ne les touchez pas !**

LES CHAUVES-SOURIS PEUVENT ETRE ATTEINTES PAR LA RAGE.

Il s'agit d'un virus différent de ceux connus chez le renard et le chien.



LA RAGE DES CHAUVES-SOURIS EST TRANSMISSIBLE A L'HOMME.

La maladie humaine est la même que celle déclenchée par les autres virus rabiques.

La contamination peut se faire par :

- morsure
- griffure
- léchage

Les traces de ces contacts sont minuscules et peuvent passer inaperçues.

Les chauves-souris enragées peuvent avoir un comportement modifié, se laisser approcher, avoir des difficultés à voler.

LA RAGE EST UNE MALADIE MORTELLE SI AUCUN TRAITEMENT N'EST ENTREPRIS RAPIDEMENT.

**Protégez vous,
ne les touchez pas !**

Une chauve-souris blessée ou apeurée peut présenter les mêmes attitudes qu'une chauve-souris enragée. Seules **des personnes spécialisées** (chiroptérologues, vétérinaires) peuvent interpréter ces comportements.

En présence d'une chauve-souris blessée ou au comportement étrange, il faut se référer aux spécialistes.

Les chauves-souris mortes sont soumises à des examens de laboratoire afin de détecter si elles sont infectées par le virus.

Tout cadavre de chauve-souris doit être signalé à un vétérinaire.

Les directions départementales des services vétérinaires sont les seules habilitées à organiser la capture, la collecte et le transport des chauves-souris jusqu'au laboratoire.

ATTENTION !

Si une chauve-souris égarée ou éblouie, est prisonnière dans une pièce de de votre habitation :

- ouvrez les fenêtres,
- éteignez la lumière,
- quittez la pièce

et la chauve-souris retrouvera son chemin grâce à son sonar.

N'essayez pas de capturer ou de tuer une chauve-souris malade et ne touchez pas à son cadavre

